

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 24 février 2023
Délibération n°8

L'An deux mille vingt-trois le vingt-quatre février à 20h30, le Conseil Municipal
convoqué le dix-sept février s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - MOSSO Véronique - VERNET Laurent

Absents :

Procurations : BARONNAT Bernard à JEANNE Virginie - ALDEBERT Gérard à SEMIOND Philippe - GRANET Alice à CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT Amandine à MOREAU Gaëlle

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING ET DE LA PISCINE DU FREYSSINET (COMPTABILITE M 4)

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, madame le maire quitte la salle et ne prend pas part aux discussions et au vote.

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet (comptabilité M 4) telle qu'elle ressort des Comptes Administratifs 2022 présentés par l'ordonnateur madame Gaëlle MOREAU, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

CA 2022 BUDGET ANNEXE CAMPING ET PISCINE DU FREYSSINET (M 4)						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	66 882,49	67 666,62	8 654,71	23 687,21	75 537,20	91 353,83
Résultats de l'exercice 2022		784,13		15 032,50		15 816,63
Résultat reporté n-1				25 244,69		25 244,69
TOTAUX	66 882,49	67 666,62	8 654,71	48 931,90	75 537,20	116 598,52
Résultats de clôture 2022		784,13		40 277,19		41 061,32
Restes à réaliser			35 050,90		35 050,90	0,00
TOTAUX CUMULÉS	66 882,49	67 666,62	43 705,61	48 931,90	110 588,10	116 598,52
RESULTATS CUMULÉS		784,13		5 226,29		6 010,42

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L et R.2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Prend acte** de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2022 pour le budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet (comptabilité M 4) ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser présentés dans ces budgets ;
- **Approuve et arrête** les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif 2022 du budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet (comptabilité M 4).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

